



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Article 27 du Code de la Commande Publique

DECISION DU PRESIDENT

N°03/2024

(selon art. L2122-22 – 4^è alinéa du CGCT)

Prise en vertu de la délégation donnée par le

COMITE SYNDICAL DU 16.09.2021

(délibération n°41/2021)

Présentation faite au Comité Syndical du 13.06.2024

MP20-SMMAR-05 : **ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE A LA GESTION DU RISQUE INONDATION** Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu

Objectif : Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Attribution du marché à : PREDICT en CAO du 26/11/2020 pour un montant indicatif de 614 880 € TTC.

Le littoral méditerranéen est un lieu de développement économique, urbanistique ou encore récréatif qui offre un ensemble de ressources et d'opportunités.

Cependant, c'est un territoire vulnérable à différents aléas connus, qu'il s'agisse de la submersion marine, d'inondations fluviales ou par ruissellement et même de Tsunami.

Le Tsunami est un risque inondation particulier.

A ce titre et afin d'apporter un accompagnement complet aux communes de notre territoire le volet Tsunami sera rajouter au bordereau de prix :

- Prix supplémentaire n°1,5 Volet Tsunami, commune < 1000 hab. : 2500 €/HT ; 3000 €/TTC
- Prix supplémentaire n°2,5 Volet Tsunami, communes entre 1 000 et 10 000 hab. : 3000€/HT ; 3600 €/TTC
- Prix supplémentaire n°3,5 Volet Tsunami, communes > 10 000 hab. : 3500 €/HT ; 4200 €/TTC

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant initial.